

Département de l'Yonne**Communauté de
Communes du
Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	6 juin 2011	Nombre de conseillers communaux
Date d'affichage de la convocation :	6 juin 2011	En exercice: 29 Présents : 27 Votants : 28

Séance du mardi 14 juin 2011

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mardi quatorze juin deux mille onze à dix neuf heures, à la salle communale de Villecien, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Yann CHANDIVERT (supplée Madame Manuelle MOINE), Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Mohamed EL HAÏBA (supplée Monsieur Thierry LEAU), Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Monsieur Louis BOUCHERON, Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ.

ETAIENT EXCUSES :

Madame Manuelle MOINE (supplée par Monsieur Yann CHANDIVERT)

Monsieur Thierry LEAU (supplée par Monsieur Mohamed EL HAÏBA)

Madame Valérie BRUSIN (a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BAUSSART)

Monsieur Michel THIAVILLE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : Contrat ADELPHE - Barème E

OBJET : Contrat ADELPHE - Barème E

Actuellement, la Communauté de Communes du Jovinien bénéficie d'un contrat pour la valorisation des emballages ménagers. Le barème de calcul est le barème D.

Un nouveau barème E est proposé par ADELPHE, il s'agit d'un soutien visant à encourager les performances.

Il est précisé que ce nouveau barème peut être appliqué avec un effet au 1^{er} janvier 2011 si la décision est prise avant le 30 juin 2011, sinon il s'appliquera pour 2012.

Une simulation a été réalisée par les services sur la base des tonnages des emballages ménagers de 2010, révélant un meilleur soutien financier de l'ordre de 8 000 € par rapport au barème D.

Le bureau du conseil communautaire et les membres de la commission « environnement », sollicités respectivement les 1^{er} juin et 8 juin derniers, ont émis un avis favorable.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'accepter ce barème E et d'autoriser Monsieur le Président ou son délégué à signer les documents relatifs à ce dossier.

Vu l'exposé du président,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accepter le barème de calcul E, dans le cadre du contrat pour la valorisation des emballages ménagers avec ADELPHE

AUTORISE le président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET



Date de réception
par la Préfecture : 18/07/2011

date de publication : 19/07/2011

